

Service d'enregistrement ISO 3779, ISO 3780 Attribution code WMI/VIS

Tout constructeur responsable de la production de véhicules routiers tels que véhicules à moteur, remorques, motocyclettes et cyclomoteurs doit posséder un code WMI/VIS.

Qui peut faire la demande d'un code WMI/VIS ?

Tout constructeur responsable de la **production de véhicules routiers** tels que véhicules à moteur, remorques, motocyclettes et cyclomoteurs. Plus de détails ainsi qu'une définition claire des véhicules concernés se trouvent dans la norme ISO 3833.

Le fabricant dont la **production annuelle est inférieure à 500 véhicules**, recevront outre le code WMI également un code d'identification VIS. Les codes WMI et VIS sont des éléments du code VIN.

Les codes VIN sont définis dans l'ISO 3779.

Abréviations

WMI:	World Manufacturer Identification,
VIN:	Vehicle Identification Number
VIS:	Vehicle Indicator Section

A quoi sert le code WMI/VIS ?

L'enregistrement WMI/VIS permet à la Society of Automotive Engineers (SAE), organisation compétente reconnue au niveau international, **d'identifier** les constructeurs de véhicules routiers partout dans le monde.

La SAE agit sous l'autorité de l'ISO.

Comment introduire votre demande ?

Le constructeur de véhicules routiers doit introduire sa demande d'enregistrement WMI/VIS auprès de l'Organisation nationale du pays où il a son siège social.

Remarque : Le constructeur peut avoir délégué la responsabilité de la production à une filiale.

Dans le cas de la Belgique, la demande peut être faite en remplissant le formulaire en ligne "**Formulaire de demande NBN**".

Attribution des codes WMI/VIS

VIN (Vehicle identifier number = Numéro d'identification des véhicules)		
WMI	VDS	VIS
(World Manufacturer identifier = Code d'identification mondiale du constructeur)	(Vehicle descriptor section = Descripteur du véhicule)	(Vehicle indicator Section = Indicateur du véhicule)
3 caractères	6 caractères	8 caractères

- Fabricant X fabrique 1000 véhicules par an (≥ 500 véhicules/an)**

Exemple : **YA1**

WMI	VDS	VIS
YA1 (1,2,3)	xxx xxx (4,5,6,7,8,9)	xxxxx xxx (10,11,12,13,14,15,16,17)
Défini à l'annexe A de l'ISO 3779. Les codes WMI pour les fabricants belges commencent toujours par Y. Le deuxième caractère va de A à E. Le troisième caractère va de A à Z ou de 1 à 8. Il n'est pas autorisé d'utiliser les caractères I, O et Q ou le chiffre 9.	Attributs généraux.	Premier caractère : Année de construction, année du modèle. Deuxième caractère : Code du site de production. Les 4 derniers caractères sont numériques.

- Fabricant Y fabrique 200 véhicules par an (< 500 véhicules/an)**

Exemple: **YA9 246**

WMI	VDS	VIS
YA9 (1,2,3)	xxx xxx (4,5,6,7,8,9)	xx 246 xxx (10,11,12,13,14,15,16,17)
Les codes WMI pour les fabricants belges vont de YA à YE et se terminent toujours par 9.	Attributs généraux.	Premier caractère : Année de construction, année du modèle. Deuxième caractère : Code du site de production. Les caractères 3,4 et 5 sont attribués au NBN. Exemple : 246. Les 4 derniers caractères sont numériques.

Redevance d'enregistrement

Le NBN porte en compte une redevance de EUR 500 (hors TVA 21%). Le montant doit être viré au compte bancaire suivant :

Numéro de compte: **000-3255621-10**
IBAN **BE41 0003 2556 2110**
BIC **BPOTBEB1**

La communication du virement doit mentionner les données suivantes :
WMI ISO 3780 ; <nom demandeur>

Obtention de l'approbation

Dans les 30 jours à compter de la date de réception de la redevance d'enregistrement et après vérification positive de la demande, celle-ci est transmise à l'Organisme d'enregistrement international, pour suite de traitement. Une fois que l'enregistrement a été approuvé par l'Organisme d'enregistrement et que le NBN a reçu le code WMI, le demandeur en est mis au courant.